

Concours photos numériques amateur organisé par le Syndicat d' Apiculture Méridionale



RÈGLEMENT 2024

ARTICLE 1 : OBJET

Le SAM organise un concours de photos numériques sur l'apiculture.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est réservé aux photographes non professionnels.

Les photographies devront obligatoirement respecter l'objet du concours (cf Article 1)

Elles seront l'entière réalisation de l'auteur qui doit en posséder les droits et avoir l'autorisation des personnes identifiées sur la photographie proposée. Le SAM se réserve le droit de reproduction gratuit à des fins de communication et de documentation et s'engage, à respecter le copyright de l'auteur.

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Chaque participant pourra présenter 3 photos. La qualité des photos présentées devra permettre un tirage au format A3 (297 x 420 mm) en 200 dpi, donc avoir une résolution minimum de 2300 x 3300 pixels.

Seules les photographies envoyées avant le 10 Novembre minuit par courriel à l'adresse :

photos.apiculture31@gmail.com seront présent en compte pour le concours.

Un courriel ne devra contenir qu'une seule photographie et devra obligatoirement préciser :

- l'objet : CONCOURS PHOTOS SAM 2024,
- le nom et prénom du participant,
- la photo en pièce jointe.

Un mail d'accusé de réception sera envoyé pour chaque photo.

ARTICLE 4 : VOTES

Les photographies collectées composeront une affiche qui sera tirée sur papier au format A1 (59,4 x 84,1 cm) et sera exposée lors du concours régional des miels. Les votes s'effectueront pendant le concours des miels par les personnes présentes à cette manifestation à la suite d'une projection de l'ensemble des photos. Un vote par personne sera accepté et ce vote s'effectuera sous le contrôle d'un membre désigné du SAM.

ARTICLE 5 : RÉSULTATS

L'annonce des résultats du vote aura lieu l'après-midi, au SAM, juste après les remises des prix du concours des miels.

Le/la gagnant/e recevra en cadeau sa photo tirée au format A4 distribuée ultérieurement.